

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00301

APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LE PROJET CITÉ DU DESIGN 2025 - OPÉRATION GALERIE NATIONALE DU DESIGN ET HALLE ÉVÉNEMENTIELLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 74

Nombre de pouvoirs : 26

Nombre de voix : 100

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D20240030110

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

Mme Brigitte REGEFFE, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Philippe DENIS,
Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT,
M. Jacques PHROMMALA, Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LE PROJET CITE DU DESIGN 2025 - OPERATION GALERIE NATIONALE DU DESIGN ET HALLE ÉVÈNEMENTIELLE

Le projet de Galerie nationale du design et de la halle événementielle a été approuvé à l'unanimité, par délibération du Bureau du 07/03/2024. Les services de l'Etat (la Direction générale des collectivités locales) viennent de nous faire savoir que de nouvelles règles s'appliquent concernant les demandes de subvention dans le cadre du Fonds vert et de la DSIL. C'est pourquoi, le Conseil Métropolitain doit être sollicité afin d'approuver les projets et les demandes de subvention.

Dans le cadre du projet Cité du design 2025, Saint-Etienne Métropole finalise la réhabilitation des anciennes Manufactures d'armes royales de Saint-Etienne, pour assurer ainsi l'aménagement et le développement du premier quartier design de France, riche d'un écosystème culturel, économique et scientifique exceptionnel. Fruit de l'histoire sociale, industrielle et culturelle stéphanoise, cette ambition vise à la fois à renforcer la notoriété de ce site, pour en faire un vrai atout d'attractivité, et aussi à l'ouvrir à tous, pour en faire un quartier de vie et de destination agréable et festif.

Au sein d'un ensemble patrimonial exceptionnel de 70 000 m², près de 15 000 m² de bâtiments, pour grande partie en friche, seront ainsi réhabilités et rénovés, pour y accueillir de nouvelles fonctions :

- la galerie nationale du design, lieu unique de démonstration des principales collections design de France ;
- la restauration patrimoniale et l'aménagement de la grande halle événementielle, lieu central des biennales internationales du design, qui pourra désormais accueillir de nombreux événements tout au long de l'année ;
- la cabane du design, lieu d'éveil pédagogique au design, pour les enfants en premier lieu mais aussi pour les plus grands ;
- un Centre d'innovation par le design, permettant aux entreprises de la région de bénéficier de l'apport de la Cité du design et de l'écosystème stéphanois de l'innovation ;
- un concept hôtel design ;
- les locaux rénovés et étendus pour l'EPCC Cité du design - ESADSE, avec notamment un déplacement du siège et de la médiathèque, des ateliers d'art, un foyer étudiant, salle de cours ;
- la Ville de Saint-Etienne agrandira à cette occasion le groupe scolaire Thiollier et créera dans un second temps un espace social et culturel design et innovant, au sein du bâtiment de la Platine.

L'opération Cité du design 2025 est inscrite dans le programme d'actions de la convention départementale pour la Loire du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, signée le 21 septembre 2023, et pour laquelle l'Etat a inscrit un soutien financier. Le courrier du Préfet de la Loire en date du 27 novembre 2023 précise que ce soutien interviendra via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dotation qu'il convient de solliciter dans le cadre de l'appel à projets 2024 et 2025.

Au titre de l'appel à projet 2024, la DSIL sera sollicitée au titre de l'opération Galerie Nationale du Design et halle événementielle.

Cette opération vise à réhabiliter (hors clos-couvert) et à aménager intérieurement les bâtiments 242 Ouest, 243, 245 RDC et 246 RDC et R+1 pour partie, pour y installer la Galerie nationale du design (bâtiment 242 Ouest) et la halle événementielle (bâtiment 243), ainsi que leurs fonctions communes que sont : l'accueil-billetterie, la boutique, l'espace sanitaire et consignes et les espaces de gestion (ateliers, PC sécurité, salle de repos personnel, bureau...).

Dans un espace de près de 1000 m², unique en France par sa taille et sa thématique, la Galerie nationale présentera des œuvres issues des collections de design de différentes institutions culturelles françaises (dont le Centre Pompidou, le Mobilier national, le Centre national des arts plastiques et le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne Métropole) et ouvrira un nouveau chapitre dans l'histoire du design en France. Ce projet est porté par le MAMC+ et la Cité du design, en collaboration étroite avec le Ministère de la Culture, le CNAP et le MNAM.

Associé aux nouveaux cycles d'exposition au sein de la Platine, à la Cabane du design et aux biennales, le site accueillera ainsi une offre culturelle complète en matière de design. Cette offre sera complétée par une offre événementielle plus récurrente au sein de la halle événementielle, qui sera aménagée de manière à être plus polyvalente, et qui viendra ainsi compléter l'offre déjà existante sur le quartier créatif par les programmations de la Comédie de Saint-Etienne, du Zenith et du Fil.

Un travail important est mené en parallèle du projet de transformation des bâtiments pour développer les modalités collaboratives de gestion et exploitation future de ce quartier créatif, associant de multiples acteurs, notamment au travers du travail sur la candidature de la Cité du design et de la Métropole à l'appel à projet pôle territorial industries culturelles et créatives (ICC) France 2030. Cette réponse est en préparation suite à l'AMI pôle territorial ICC dont la Cité a été lauréate.

Riche d'une offre globale (intégrant par ailleurs une offre de restauration plus complète et un concept hôtel innovant), l'ambition est de faire du quartier de la Cité du design, un vrai quartier de destination accueillant plus de 75 000 visiteurs par an, à trois ans.

Le coût des travaux liés à cette l'opération et leur plan de financement sont les suivants :

BILAN FINANCIER HT				
Total Dépenses	€	Total Recettes	€	100%
Aménagement de la Galerie nationale du Design et de la halle événementielle	8 819 232 €	Autofinancement	6 819 232 €	77,3
		DSIL	2 000 000 €	22,7
		Autres financeurs		

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de Galerie nationale du design et de la halle événementielle tel que présenté ci-dessus ;**
- **approuve le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant de 2 000 000 €, soit 22,7 % du coût de l'opération ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférant à la présente délibération.**

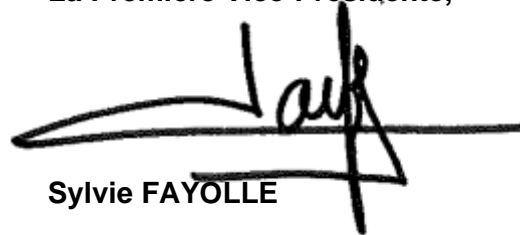
Ce dossier a été adopté à la majorité avec 1 voix contre et 17 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE